



Le 23 juin 2016

*Communiqué*

**Néonicotinoïdes : mieux vaut dénigrer et démolir que produire !**

Malgré la teneur très modérée des avis de l'ANSES\* sur les néonicotinoïdes, malgré l'absence à court et moyen terme de solutions alternatives à leur utilisation qui soient aussi efficaces, l'Assemblée Nationale s'est prononcée la nuit dernière pour leur interdiction à partir de septembre 2018, décision sans équivalent en Europe. Elle l'a fait en outre avec l'encouragement du Gouvernement, lequel promettait encore il y a quelques mois plus de rationalité dans les règles à appliquer en agriculture.

Peu importe donc la position de l'autorité scientifique qu'est l'ANSES, dont le rôle est pourtant d'éclairer les Pouvoirs publics, peu importent le professionnalisme et le sens de la responsabilité des agriculteurs français dans leur utilisation des produits phytosanitaires, peu importe qu'une décision comme celle de la nuit dernière les condamne à des dégradations de leurs cultures, à un recul de leur compétitivité face à la concurrence, à de lourdes pertes sur le plan économique.

Le Gouvernement et les députés qui ont voté l'interdiction la nuit dernière ont cédé une fois de plus et avec complaisance à la propagande mensongère des organisations environnementalistes plutôt que d'écouter ceux qui se confrontent à la complexité accrue de l'acte de production en milieu vivant et à en concilier les impératifs avec ceux de l'écologie. Mieux vaut donc en France dénigrer et démolir que produire.

**« Les agriculteurs ne supportent plus que cette partialité soit devenue la règle au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale »,** ont déclaré Philippe PINTA, président d'ORAMA, Daniel PEYRAUBE et Gérard TUBERY, vice-présidents.

\*Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

oo

Contact : Pascal HURBAULT – 01 44 31 16 25 / 07 77 72 20 42